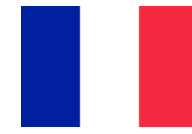


INFOS PILOTES



Sécurité = respect des priorités. Nous sommes tous concernés. Les vols seront interrompus par le Directeur des Vols en cas de nécessité.

Avant tout vol, consulte les "infos pilotes" et colle sur ton casque le sticker "infos pilotes: OK !"

Les Jeudi et Vendredi sont réservés à l'accueil des pilotes de loisirs. A titre dérogatoire, le décollage Sud (D2) et le box de voltige sont réservés le jeudi et le vendredi de 13h30 à 16h00 à l'entraînement des pilotes de voltige invités par l'Organisation.

Tous les décollages delta et parapente sont fermés dès 9h samedi et dimanche. L'espace aérien est réservé aux seuls concours et démonstrations aériennes.

En accord avec l'arrêté du 04 Avril 1996, toute activité d'enseignement est interdite les samedi et dimanche, ainsi que les jeudi et vendredi à partir de 10h00.

Tout décollage en dehors des sites officiels (D1-D4 et U1) est strictement interdit.

Vendredi, Samedi et Dimanche, jusqu'à 9h00 et après 18h00, respecte un espace de sécurité de 100m autour des montgolfières.

Le survol des décollages, du public et des zones habitées est interdit.

Tout atterrissage sur le plateau de St Hilaire est strictement interdit aux deltas et parapentes.

Deltas et parapentes ne doivent pas pénétrer les espaces aériens réservés aux ULM, PULMA et hélicoptères.

ULM et PULMA doivent utiliser exclusivement leurs terrains réservés (U1, P1).

Les pilotes déguisés sont considérés comme prioritaires.

Les fréquences radio 144 à 146 MHz sont interdites. La fréquence FFVL 143,9875 MHz est réservée aux pilotes en difficulté, à la sécurité générale et aux secours.

Les secours héliportés sont signalés par alarmes sonores et banderoles déployées au sol formant un "X". Les pilotes devront impérativement libérer l'espace aérien.